

# Congo. Correspondence with interested countries A-G (except Ghana): Congo. ...

*HS L 179:146a*



National Library  
of Sweden

Dag Hammarskjöld's saml.

Congo (country files)

Correspondence with Cameroon

L 179: 146a

18 July'60

SG

S.E. Ahmadou Ahidjo,  
Président de la République du Cameroon,  
Yaoundé.

Comme vous le savez sans doute le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté le 14 juillet une résolution m'autorisant à donner suite à la demande d'assistance militaire que le Gouvernement de la République du Congo a adressée à l'ONU. Je n'ai pas trouvé nécessaire de faire appel à Votre Excellence pour une assistance directe. Un autre appui pratique dont nous avons grand besoin se réfère aux transports aériens des troupes. Ainsi, j'espère que vous le trouverez possible de rendre toute assistance nécessaire aux avions des Nations Unies chargés de transports de troupes au Congo. Je me réfère tout particulièrement aux facilités de l'aéroport de Douala où il paraît que récemment quelques avions ont été retardés. Haute considérations.

Dag Hammarskjöld  
Secrétaire général des Nations Unies.

20 July 1960

*J. Caspary*  
~~Leo Malenia~~/pt

3830

512

SON EXCELLENCE MONSIEUR AHMADOU AHIDJO  
PREMIER MINISTRE REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
CAMEROUN

COMME SUIVANT A L'ACTION ENTREPRISE CONFORMEMENT RESOLUTION CONSEIL  
DE SECURITE 14 JUILLET 1960 CONCERNANT ASSISTANCE A LA REPUBLIQUE DU  
CONGO AI L'HONNEUR VOUS INFORMER QUE PLUSIEURS GOUVERNEMENTS ONT  
OFFERT FOURNIR DES AVIONS POUR TRANSPORT TROUPES NATIONS UNIES ET  
DENREES ALIMENTAIRES A DESTINATION DU CONGO STOP OPERATIONS  
TRANSPORT AERIEN SONT ACTUELLEMENT ASSUREES PAR LES ETATS SUIVANTS COLON  
CANADA DANEMARK ETATS UNIS ETHIOPIE NORVEGE ROYAUME UNI SUEDE SUISSE  
ET UNION SOVIETIQUE STOP AUTRES GOUVERNEMENTS SE JOINDRONT PEUTETRE  
PROCHAINEMENT A CES OPERATIONS STOP VOUS SERAIS TRES OBLIGE ACCORDER  
AUTORISATION GLOBALE PERMETTANT SURVOL TERRITOIRE DE VOTRE PAYS PAR  
AVIONS DES ETATS SUSMENTIONNES ET AUTRES ETATS QUI SE JOINDRAIENT  
A EUX PAR LA SUITE ET DONNER INSTRUCTIONS POUR PRETER ASSISTANCE A CES  
AVIONS EN CAS D'URGENCE STOP VEUILLEZ AGREER EXPRESSION DE MA HAUTE  
CONSIDERATION

DAG HAMMARSKJOLD  
SECRETARE GENERAL DES  
NATIONS UNIES

DS34 M6 SSS YAOUNDE 48/47 20 1830

ETATPRIORITE SECRETAIRE GENERAL ONU NEWYORK

NO40CAB/PR HONNEUR ACCUSER RECEPTION VOTRE MESSAGE ET VOUS

FAIS CONNAITRE QUE DES INSTRUCTIONS ONT ETE DONNEES AUX

AUTORITES COMPETENTES POUR DONNER TOUTE ASSISTANCE NECESSAIRE

AUX AVIONS NATIONS UNIES EN TRANSIT POUR LA

REPUBLIQUE DU CONGO STOP HAUTE CONSIDERATION

A AHIDJO

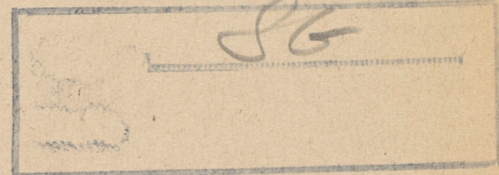
ICFM NO40CAB/PR

<b>ACTION</b>
JUL 21 1960
TO <i>Sec Gen</i>
FILE NO.
<input type="checkbox"/> ACTION COMPLETED
INITIALS
Return to Records Control Room 2074

FRENCH CABLE COMPANY  
25 BROAD STREET, NEW YORK, TEL. HA 2-7934

FRENCH CABLE COMPANY  
25 BROAD STREET, NEW YORK, TEL. HA 2-7934

INFO. COPY



SVN19 NEWYORK 110 PD 30 1925EST VIA WU  
SON EXCELLENCE MONSIEUR AIME RAYMOND N'THEPE  
AMBASSADEUR DU CAMEROUN  
2128 BANCROFT PLACE NW  
WASHINGTON (DC)

EN REPOSE A VOTRE TELEGRAMME NO. 4/AVA DU 29 JANVIER, JAI  
LHONNEUR DE VOUS REMERCIER DE LAUTORISATION QUA ACCORDEE VOTRE  
GOUVERNEMENT POUR LE SURVOL DU TERRITORE CAMEROUNAIS PAR DES  
AVIONS DESTINES A DES MISSIONS DE LONU AU CONGO. JE TIENS EGALEMENT  
A VOUS EXPRIMER NOTRE GRATITUDE POUR LA CONTRIBUTION EN

P2

DENREES ALIMENTAIRES QUE VOTRE GOUVERNEMENT A SI GENEREUSEMENT  
OFFERTE POUR LUTTER CONTRE LA FAMINE AU KASAI ET VOUS PRIE  
DE NOUS FAIRE CONNAITRE DURGENCE AVEC PRECISION

LES QUANTITES DE DENREES ALIMENTAIRES, LEUR NATURE ET LE LIEU  
OU ELLES SONT ENTREPOSEES, AFIN QUE DES DISPOSITIONS SOIENT  
PRISES EN VUE DE LEUR

P3/10

TRANSPORT PAR LA VOIE DES AIRS A DESTINATION DU CONGO

COL 2128 4/AVA 29

SECRETARE GENERAL

UNITED NATIONS  
TELEGRAM UNIT  
1951 JAN 30 PM 7.5

le 8 février 1961

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Secrétaire général m'a chargé de répondre à votre lettre (No 16/AWA) du 29 janvier 1961 concernant les denrées alimentaires que le Gouvernement camerounais a si généreusement offertes pour lutter contre la famine au Congo.

Dans son télégramme du 30 janvier, répondant à celui que vous lui aviez adressé le 29 janvier, le Secrétaire général vous a demandé de lui faire connaître avec précision les quantités de denrées alimentaires, leur nature et le lieu où elles sont entreposées. Je vous serais très reconnaissant s'il vous était possible de communiquer ces renseignements d'urgence, afin que les dispositions voulues soient prises en vue du transport des denrées en question à destination du Congo.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma haute considération.

Le Sous-Secrétaire

Ralph J. Bunche

Son Excellence Monsieur Aimé Raymond N'Thepe  
Ambassadeur du Cameroun  
2128 Bancroft Place, N.W.  
Washington, D.C.

WUCD047 PD

WUX WASHINGTON DC FEB 14 359P EST

PRIORITE ETAT SECRETAIRE GENERAL NATIONS UNIES

NYK

NO12/AWA MON GOUVERNEMENT ME SIGNALE BAGARRES PROVOQUEES  
POR DES NIGERIENS SOUS LES YEUX COMPLAISANTS DE LA POLICE NIGERIENNE  
ET BRITANNIQUE ET DES ATTAQUES DIRIGES CONTRE LES REPRESENTANTS  
CAMEROUNAIS AVEC ENSABLEMENT DES  
RESERVOIRS DESENCE DE LEURS VEHICULES A LOCCASION  
DU PLEBISCITE DANS LE CAMEROUN SEPTENTRIONAL  
STOP OBSERVATEURS NATIONS UNIES AURAIENT RECONNU ET RELEVE  
DE NOMBREUSES IRREGULARITES QUILS SATTACHENT A VERIFIER AVANT  
DE DONNER LES RESULTATS MEME PARTIELS STOP DORDRE DE MON  
GOUVERNEMENT JE TIENS A VOUS EXPRIMER LES RESERVES LES PLUS  
EXPRESSES DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS  
SUR LES RESULTATS DU SCRUTIN ET DELEVER NOS PLUS  
VIVES PROTESTATIONS SUR LA MANIERE DONT LES AUTORITES  
BRITANNIQUES ONT ORGANISE LE SCRUTIN ET LE DEPOUILLEMENT NOTAMMENT

AVEC LA PARTICIPATION DES FORCES DE POLICY NIGERIENNE APPELEES  
SPECIALEMENT SUR LES LIEUX EN CONTRADICTION AVEC LA RESOLUTION  
DE LASSEMBLEE GENERALE DE LONU QUI RECOMMANDAIT LA SEPARATION  
DE LADMINISTRATION DU TERRITORE SOUS TUTELLE DE LADMINISTRATION  
NIGERIENNE A COMPTER DU 1/10/60 DATE ACCESSION NIGERIA INDEPENDENDANCE  
STOP VOUS DEMANDE CONSIDERER PRESENTE PROTESTATION COMME DOCUMENT  
ME LONU ET DEN ASSURER LA DIFUSION PARMIL TOUS LES ETATS MEMBERS  
STOP HAUTE CONSIDERATION  
M/AREPE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMEROUN A LONU

1A5P

WUCD047 SVN/VH

INFO COPY

FEB 17 1961

FILE NO.

ACTION

TO

SG

DS85 12/18 CONAKRY 87 17 1650 VTELEF

UNATIONS NEWYORK

AU NOM PEUPLE KAMERUNAIS COMITE DIRECTEUR UNIKAMERUN ELEVE  
 VIGOUREUSE PROTESTATION CONTRE MASCARADE ELECTORALE 12 FEVRIER  
 TENDANT INTEGRER KAMERUN SEPTENTRIONAL DANS NIGERIA STOP  
 DECLARONS NULS ET NON AVENUS RESULTATS PLEBISCITE CETTE PARTIE  
 KAMERUN ET VOUS DEMANDONS REPREDRE CONSULTATION POPULAIRE AVEC  
 MAXIMUM GARANTIES DEMOCRATIQUES AFIN EVITER SITUATION EXPLOSIVE  
 STOP EVENEMENTS TRAGIQUES CONGO ET CEUX ENER CHRONIQUES KAMERUN  
 ORIENTAL ENGAGENT DEJA SERIEUSEMENT RESPONSABILITE UNATIONS QUI  
 DOIT MUREMENT REFLECHIR AVANT TOUTE DECISIONS SUR PROBLEMES  
 AFRICAINS ET CESSER SA COMPLICITE DANS CRIMES COLONIALISTES ET  
 IMPERIALISTES HAUTE CONSIDERATION

ERNEST QUANDIE VICEPRESIDENT UNIKAMERUN

CONT 12

VIA FRENCH

FRENCH CABLE COMPANY 25 BROAD STREET, NEW YORK, TEL. HA. 2-7934

VIA FRENCH

FRENCH CABLE COMPANY 25 BROAD STREET, NEW YORK, TEL. HA. 2-7934

VIA FRENCH

FRENCH CABLE COMPANY 25 BROAD STREET, NEW YORK, TEL. HA. 2-7934

VIA FRENCH

FRENCH CABLE COMPANY 25 BROAD STREET, NEW YORK, TEL. HA. 2-7934

AMBASSADE DU CAMEROUN  
WASHINGTON, D. C.

22/05/61 SS

Le MAY 5 1961

No. /AWA

Excellence,

J'ai l'honneur de vous informer, d'ordre de mon Gouvernement, que le Gouvernement Camerounais n'a pas la possibilité de participer à l'effort militaire des Nations Unies au Congo, son armée nationale étant encore en formation.

Tout en respectant les clauses de la résolution adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies dans ses séances des 20 et 21 Février 1961, la République du Cameroun, résolue de rester dans le camp de la paix n'envisage pas de mettre sur pied une armée de métiers, mais entend uniquement former des éléments des forces de l'ordre lui permettant de garantir son intégrité territoriale et sa souveraineté en organisant la défense de ses frontières, la protection des personnes et des biens, eu égard à la possibilité d'agressions extérieures.

Je me permets de rappeler à cette occasion la position qui était celle du Représentant Permanent du Cameroun dans les débats relatifs à cette affaire. L'armée congolaise garante de la souveraineté de l'Etat congolais aux destinées duquel préside Mr. KASA'JUBU ne saurait ni être désarmée ni être réorganisée contre son gré ni être soumise à une discipline extérieure ou à un contrôle quelconque des Nations Unies. Mon Gouvernement continue à rejeter toute ingérence des Nations Unies dans les affaires congolaises.

Je souligne en terminant que le Gouvernement Camerounais a de tout temps fait le maximum pour appuyer les efforts des Nations Unies et pour apporter au peuple congolais sa contribution loyale dans le cadre de l'assistance sociale et humaine par l'envoi des vivres aux populations de l'Etat frère du Congo. Mon Gouvernement

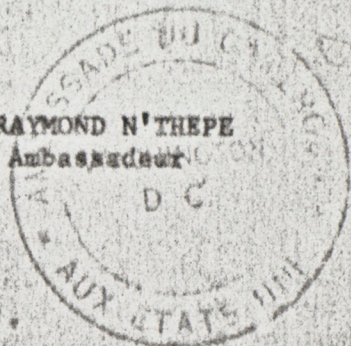
.../2

(2)

continuera à oeuvrer pour la paix dans le cadre de la Charte des Nations Unies et ne ménagera aucun effort pour que le Congo retrouve sa personnalité internationale par les moyens pacifiques.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

A.-RAYMOND N'THEPE  
Ambassadeur



A Son Excellence  
Monsieur le Secrétaire Général de  
l'Organisation des Nations Unies  
New York

---

8 mai 1961

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre en date du 5 mai 1961 que Votre Excellence m'a adressée, et de la teneur de laquelle j'ai dûment pris note.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Dag Hammarskjöld  
Secrétaire Général

Son Excellence  
M. A.-Raymond N'Thepe  
Ambassade du Cameroun  
aux Etats Unis  
Washington, D.C.